

Un levier pour garantir le droit à l'alimentation des montréalaises et montréalais

2015

Mémoire sur l'opportunité pour l'agglomération de Montréal de se doter d'un Conseil des politiques alimentaires

Présenté à la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise

CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Réseau local Sud-Ouest-Verdun et Réseau local Jeanne-Mance

Montréal, le 1^{er} octobre 2015

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal**

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE.....	2
PRÉSENTATION DU CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	2
Le territoire du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	2
La sécurité alimentaire sur le territoire du CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL	3
L'accès à l'alimentation une priorité pour le conseil des politiques alimentaires (CPA).....	4
Le défi de l'accès pour la population du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	4
▪ Personnes en situation de pauvreté.....	4
▪ Personnes vivant seules.....	5
▪ Aînés vivant seuls.....	5
▪ Les familles monoparentales	6
▪ Les ménages locataires consacrant plus de 30 % de leur revenu pour se loger	6
▪ Personnes en situation de marginalité	6
▪ Personnes vivant des problématiques de santé.....	6
Enjeux rencontrés par les organismes communautaires dédiés à la sécurité alimentaire	6
RÉFLEXIONS ET PRÉOCCUPATIONS À L'ÉGARD DE LA CRÉATION D'UN CPA	7
Rôle	7
Modèle	7
Rattachement	8
Valeur ajoutée.....	8
Contributions locales à un CPA Montréal	9
Conclusion.....	9
Références	10

MISE EN CONTEXTE

En vertu de la responsabilité populationnelle en tant qu'établissement de santé et de services sociaux, notre intervention dans le cadre de la présente consultation vise à mettre en lumière un certain nombre d'enjeux de santé en lien direct avec le droit à l'alimentation principalement en favorisant notamment l'accès physique et économique à l'alimentation pour la population des territoires du Réseau local Sud-Ouest-Verdun et du Réseau local Jeanne-Mance.

L'état d'avancement des connaissances dans le champ de la santé publique nous permet aujourd'hui d'établir, sans l'ombre d'un doute, que l'alimentation constitue un déterminant important de la santé et du bien-être des populations.

C'est en raison de cette relation étroite entre l'alimentation et la santé que le CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal vous soumet son point de vue dans le cadre de la Consultation de l'agglomération de Montréal pour se doter d'un Conseil de politiques alimentaires.

PRÉSENTATION DU CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est issu de la fusion d'établissements publics et de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. La desserte en première ligne aux populations locales du territoire du CIUSSS demeure majoritairement assurée par les établissements liés antérieurement aux :

- Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest-Verdun;
- Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance.

Les autres établissements faisant partie du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal sont les suivants :

- La corporation du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau;
- Institut Raymond-Dewar;
- Institut universitaire de gériatrie de Montréal;
- Centre de réadaptation en dépendance de Montréal;
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Montréal;
- Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal;
- Le Centre jeunesse de Montréal;
- Hôpital chinois de Montréal (établissement regroupé au CIUSSS).

Le CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal possède également certains mandats régionaux pour l'île de Montréal de par l'intégration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, incluant la Direction de santé publique de Montréal.

Pour assurer une véritable intégration des services offerts à la population à l'intérieur de son réseau territorial de services, le CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a notamment la responsabilité d'assurer la prestation de soins et de services à la population de son territoire socio sanitaire, incluant le volet santé publique.

LE TERRITOIRE DU CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL

Le territoire du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est constitué de deux grands réseaux locaux de services soit celui du CSSS du Sud-Ouest - Verdun comprenant les territoires des CLSC de Verdun, de Saint-Henri, de Ville-Émard-Côte-Saint-Paul et du CSSS Jeanne-Mance incluant les territoires des CLSC des Faubourgs, du Plateau-Mont-Royal et Saint-Louis-du-Parc.

Le territoire du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal s'étend sur 46 km² et se situe dans la partie centre-sud de l'Île de Montréal. Il couvre totalement ou partiellement quatre arrondissements de la Ville de Montréal: Plateau-Mont-Royal, Ville-Marie, Sud-Ouest et Verdun.

Lors du recensement de 2011, la population du territoire était évaluée à 282 870 personnes. Près de 12 % d'entre elles, soit 34 000 personnes, avaient alors 65 ans et plus. Les habitants du territoire ont, dans près de 75 % des cas, entre 18 et 64 ans.

La population du territoire présente également des caractéristiques socioéconomiques moins favorables que dans l'ensemble des autres territoires de la région de Montréal. La proportion de la population vivant seule est la plus élevée de Montréal, comme celle des familles monoparentales comptant des enfants âgés de 17 ans ou moins. Les familles monoparentales représentent 34 % soit la proportion la plus importante à Montréal (proportion pour Montréal: 27 %).¹

Le territoire du Réseau local du Sud-Ouest-Verdun est composé de huit quartiers de voisinage : Ville-Émard, Côte-Saint-Paul, St-Henri, Petite-Bourgogne et Faubourg-aux-Récollets-Griffintown, situés dans l'arrondissement Sud-Ouest, ainsi que Desmarchais-Crawford, Wellington-De l'Église et l'Île-des-Sœurs, situés dans l'arrondissement Verdun.

Quant au territoire du Réseau local Jeanne-Mance, il est composé de huit quartiers de voisinage : Saint-Louis, Mile-End, Plateau-Est et Plateau-Ouest, situés dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal et Sainte-Marie, Saint-Jacques, Faubourg Saint-Laurent et Vieux-Montréal, situés dans l'arrondissement Ville-Marie.

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE DU CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL

Considérant l'importance de l'alimentation comme déterminant de la santé et du bien-être pour la réduction des inégalités sociales, la sécurité alimentaire a historiquement fait partie des enjeux prioritaires en CLSC. Elle demeure parmi les priorités du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal en continuité avec les Plans d'action locaux de Santé publique 2010-2015 (PAL) de ses deux réseaux locaux de services.

Les objectifs poursuivis s'inscrivent dans une perspective de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Ils visent l'accès économique aux aliments pour les ménages à faible revenu, l'amélioration de l'approvisionnement en fruits et légumes dans les secteurs mal desservis, l'éducation aux saines habitudes de vie ainsi que le renforcement de la consommation d'aliments santé. L'atteinte de ces objectifs passe par le soutien aux comités ou tables sectorielles en sécurité alimentaire et aux initiatives locales visant l'accès aux aliments nécessaires au maintien d'une bonne santé.

Dans le cadre des services offerts à la population du territoire, quel que soit les motifs de consultation, l'alimentation est souvent un enjeu de santé et de bien-être des personnes fréquentant les services. Lorsque les besoins de base comme l'alimentation ne sont pas comblés, la portée des interventions psychosociales ou médicales est limitée.

À cet égard, le CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est présent dans chacun des quartiers de son territoire. Il s'implique dans différentes actions et collabore avec plusieurs organismes : magasin/épicerie solidaire, groupes d'éducation en alimentation, restos communautaires, projets d'agriculture urbaine, organismes de dépannage alimentaire, cuisines collectives, repas communautaires, ateliers de purées pour nourrissons, ateliers de cuisine avec les enfants, popotes roulantes, ateliers de cuisine dans les HLM pour aînés, etc.

¹ Portrait du CIUSSS Centre-Sud, Agence de la santé et des services sociaux, 2015.

L'ACCÈS À L'ALIMENTATION UNE PRIORITÉ POUR LE CONSEIL DES POLITIQUES ALIMENTAIRES (CPA)

La reconnaissance du droit à l'alimentation est un droit fondamental international auquel le Canada est partie prenante.

« Le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer. » (Comité des droits économiques, sociaux et culturels, 1999).

Le droit à l'alimentation présuppose la présence de certains éléments clés :

- **La disponibilité** implique qu'il y a assez d'aliments sur le marché pour combler les besoins.
- **L'accessibilité** comporte deux aspects, physique et économique. L'accès physique signifie que tous peuvent se procurer des aliments, y compris les personnes vulnérables sur le plan physique – enfants, personnes âgées ou personnes handicapées, par exemple. L'accès économique signifie que tous ont les moyens de se nourrir de façon suffisante sans entraver la jouissance d'autres besoins fondamentaux tels que l'éducation, les soins médicaux ou le logement.
- **Le caractère adéquat** implique que la nourriture comble les besoins alimentaires (selon l'âge, les conditions de vie, la santé, etc.) et qu'elle est sans danger pour la consommation humaine, exempte de substances nocives et acceptable sur le plan culturel.

C'est donc l'ensemble du système alimentaire qui contribue à garantir le droit à l'alimentation. La capacité qu'à la population montréalaise de se nourrir est tributaire de l'ensemble du système alimentaire, de la production à la gestion des résidus alimentaires, en passant par la transformation, la distribution et l'accès aux aliments.

L'accès à l'alimentation est un facteur de développement des personnes, des familles et de leur communauté. L'accès à une saine alimentation contribue au maintien et l'amélioration de la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie.

Le droit à l'alimentation doit être pris comme finalité dans la mise en place d'un CPA pour l'agglomération de Montréal. La pertinence d'un CPA réside dans l'opportunité de garantir le droit à l'alimentation des montréalaises et montréalais, et plus particulièrement de ceux qui sont vulnérables.

LE DÉFI DE L'ACCÈS POUR LA POPULATION DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTREAL

Sur le territoire, force est de constater que l'accès à l'alimentation demeure un défi quotidien pour de nombreuses personnes en situation de vulnérabilité. Il apparaît ici à propos d'illustrer concrètement les multiples facettes du défi de l'accès pour les personnes en situation de vulnérabilité en vue d'alimenter la réflexion sur les rôles d'un éventuel CPA.

▪ Personnes en situation de pauvreté

Un peu plus de 28 % de la population de notre territoire vit sous le seuil de faible revenu. Or une étude du Dispensaire diététique de Montréal a clairement établi à l'automne 2006 qu'une insuffisance de plus de 20 % du budget empêchait les familles à faible revenu de satisfaire leurs besoins nutritionnel.² La grande variabilité du coût des aliments selon les saisons rend encore plus difficile la gestion du budget alimentaire des ménages à faibles revenus.

² Duquette MP, Demmers T, Demers J. Étude sur le coût du panier à provisions nutritifs dans divers quartiers de Montréal. Rapport Synthèse. Dispensaire diététique de Montréal. Octobre 2006.

L'accès à un approvisionnement nutritif et à faible coût est un défi dans plusieurs secteurs de notre territoire où il y a concentration de personnes ayant un faible pouvoir d'achat. À titre d'exemple, 45,6 % de la population sous le seuil de faible revenu du réseau local de services (RLS) du Sud-Ouest - Verdun à un accès nul ou négligeable aux fruits et légumes frais dans un rayon de 500 mètres. Ce pourcentage s'élevant même à 77,7 % dans le quartier de la Petite-Bourgogne.³ Plusieurs voisinages de ce RLS sont enclavés par des autoroutes, des voies ferrées et des barrières naturelles (canal Lachine, fleuve St-Laurent) ce qui complique les déplacements d'un quartier à l'autre et isole la population des services de proximité.

Il faut aussi souligner les limites de la mesure alimentaire s'appuyant sur l'indice de défavorisation des écoles pour rejoindre tous les enfants vivant sous le seuil de faible revenu. Cette mesure a pour effet la concentration de l'offre alimentaire dans certaines écoles défavorisées par rapport à d'autres aussi fréquentées par des enfants en situation de vulnérabilité. De plus, la présence de divers systèmes d'offre alimentaire (mesure alimentaire, service de garde, service traiteur avec menu plus complet, etc.) peut créer une iniquité et une incohérence au sein d'une même école.

D'autres phénomènes ont des effets sur la capacité des personnes en situation de vulnérabilité à se nourrir convenablement : la gentrification qui influence l'offre alimentaire dans les quartiers et le type de commerces de proximité, les pressions sociales pour bien s'alimenter et enfin, la sophistication croissante de l'alimentation contribuent à renforcer les clivages vécus par les personnes vivant de l'insécurité alimentaire.

■ **Personnes vivant seules**

Le tiers des personnes dans les ménages privés vivent seules dans le RLS Jeanne-Mance. Établi à 6,60 \$ en 2005, le panier de provision nutritif est passé à 8,19 \$ en 2015 pour une personne vivant seule, selon les calculs du Dispensaire diététique de Montréal.⁴ Pour ces personnes, toute hausse du coût de la vie (logement, transport), toutes dépenses imprévues, risquent d'aggraver leur situation d'insécurité alimentaire. Plusieurs personnes à faible revenu font une partie de leurs achats alimentaires dans les magasins de type « tout à 1 \$ », parce que les prix sont stables et il est donc plus facile de budgéter.

Le bilan Faim de Moisson Montréal⁵ indique que 56 % des ménages qui ont eu recours à un service de repas en 2014 sont des personnes seules, ce pourcentage est en augmentation.

■ **Aînés vivant seuls**

Bien qu'ils ne représentent que 10 % de la population dans le RLS Jeanne-Mance, plus de la moitié des aînés de 65 ans vivent seuls, soit 54,3 % d'entre eux.⁶ Plus du tiers de la population aînée vit sous le seuil de faible revenu.⁷

Les aînés éprouvant des problèmes de santé ne sont pas toujours en mesure de s'alimenter selon ce que requiert leur condition médicale. Les aînés vivant seuls sont peu motivés à se préparer des repas et s'alimentent de plats demandant peu de préparation ou encore, sautent des repas. Pour ceux qui sont à mobilité réduite, l'approvisionnement représente un problème en soi, alors que les services de transport adaptés limitent le nombre de sacs d'épicerie par passager.

³ Étude sur l'accès aux aliments santé à Montréal – Regard sur le territoire du CSSS du Sud - Verdun, Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal 2014.

⁴ <http://www.dispensaire.ca/cout-minimum/panier-a-provisions-nutritif>.

⁵ Bilan Faim, Moisson Montréal, 2014.

⁶ Recensement 2011, Statistique Canada.

⁷ Enquête nationale des ménages, 2011, Statistique Canada.

- **Les familles monoparentales**

Les familles monoparentales sont davantage touchées par la pauvreté. Les familles monoparentales ayant des enfants de moins de 17 ans sont plus nombreuses sur le territoire qu'à Montréal. Le revenu médian de ces familles est en-deçà de celui des familles monoparentales avec enfants de Montréal. Dans le RLS Sud-Ouest - Verdun, 42 % d'entre elles sont sous le seuil de faible revenu comparativement à 32 % pour Montréal.⁸ Même dans le besoin, plusieurs parents n'auront pas recours aux banques alimentaires par crainte de stigmatisation.

- **Les ménages locataires consacrant plus de 30 % de leur revenu pour se loger**

Le RLS Jeanne-Mance compte 72 % de ménages locataires dont 41,5 % d'entre eux ont un revenu insuffisant pour couvrir les frais de location de logement. Pour ces ménages, la part budgétaire la plus souvent compressée est souvent l'alimentation. Un rapport publié en 2015 par le Directeur de santé publique de Montréal sur le logement établit un lien direct entre le taux d'effort des ménages locataires montréalais et l'insécurité alimentaire.

- **Personnes en situation de marginalité**

Le territoire est fortement marqué par la présence de populations marginales ou aux prises avec des problématiques caractéristiques des quartiers centraux des grandes villes. L'itinérance, la prostitution et l'utilisation de drogues injectables font partie des réalités locales. Une présence accrue de femmes, d'aînés et de personnes d'origine autochtone vivant dans la rue est également observée par les intervenants de milieu, ce qui exerce de fortes pressions sur les ressources de type soupes populaires et les banques alimentaires.

- **Personnes vivant des problématiques de santé**

La sécurité alimentaire des personnes vivant avec une incapacité physique, maladies chroniques ou avec des problèmes de santé mentale peut être compromise dû à une incapacité d'acquérir des aliments. À l'inverse, l'insécurité alimentaire a également des répercussions sur la santé mentale et physique. De plus, les personnes éprouvant des problèmes de santé mentale vivent aussi souvent dans des conditions précaires de logement. Sans installations, ni équipements adéquats, elles sont souvent dans l'impossibilité de conserver et préparer des aliments adéquatement.

ENJEUX RENCONTRÉS PAR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DÉDIÉS À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Sur le territoire, de nombreux organismes dédiés à la sécurité alimentaire sont confrontés à des obstacles :

- La difficulté d'accès à des locaux à des coûts abordables et adaptés aux activités de distribution alimentaire;
- Des locaux non-accessibles pour les personnes à mobilité réduite;
- Le financement de base précaire et insuffisant des organismes intervenant en sécurité alimentaire et financement par projet non-récurrent;
- Le sous-financement des organismes de dépannage alimentaire a plusieurs conséquences :
 - Appui reposant presque entièrement sur des ressources bénévoles ;
 - Capacité d'accueil et de soutien social aux personnes limitée;
 - Capacité de répondre en toute dignité aux besoins des personnes : files d'attente souvent même dehors, pas de possibilité de choisir les aliments, qualité nutritive des aliments offerts, etc.
- Un soutien professionnel spécialisé, notamment en nutrition et en économie sociale, quasi absent à l'échelle locale pour aider à développer ou améliorer des actions en sécurité alimentaire;

⁸ Recensement 2005, Statistique Canada.

- La difficulté de rendre viables des initiatives facilitant l'accès aux aliments sains dans des secteurs appauvris et dévitalisés où il y a peu de commerces de proximité parce qu'ils sont considérés comme des marchés non rentables économiquement.

RÉFLEXIONS ET PRÉOCCUPATIONS À L'ÉGARD DE LA CRÉATION D'UN CPA

RÔLE

La reconnaissance du droit à l'alimentation doit être la pierre angulaire dans la mise en place d'un CPA pour l'agglomération de Montréal. Sa pertinence réside dans l'opportunité de garantir le droit à l'alimentation des montréalaises et montréalais, et plus particulièrement pour les plus vulnérables.

À cette fin, il s'avère essentiel que le CPA soit d'abord orienté vers l'action et qu'il dépasse les seuls rôles de concertation et de collaboration entre les acteurs. Le CPA doit s'intéresser à toutes les composantes du système alimentaire : production, transformation, distribution, accès et gestion des résidus. Il doit s'intéresser aux enjeux économiques, environnementaux, d'éducation et de santé, mais sans les aborder en silo, mais plutôt en lien avec le défi de la reconnaissance du droit à l'alimentation pour les montréalais et montréalaises.

Bien qu'il s'agisse d'une structure régionale, le CPA doit prendre en compte les enjeux locaux et prioriser les actions directes visant l'accès physique et économique à l'échelle des quartiers. Le processus de planification des actions du CPA doit émerger des milieux, favoriser un développement de bas en haut plutôt que d'imposer des modèles uniques. Les politiques doivent venir en réponse à ce processus et faciliter le développement des milieux.

Le CPA doit donc être en mesure de mobiliser les acteurs du système alimentaire afin qu'ils contribuent à mettre de l'avant des solutions novatrices en réponse à des besoins concrets identifiés par les milieux locaux.

MODÈLE

Le CPA devrait être structuré sur la base d'un modèle hybride. Ceci permettrait de faire reposer son existence sur des institutions publiques et une volonté politique d'agir en vue de la reconnaissance du droit à l'alimentation, tout en favorisant l'engagement et la contribution de partenaires associés à l'ensemble du système alimentaire montréalais.

Pour permettre au CPA de donner son plein potentiel, sa composition doit refléter un juste équilibre entre les différentes parties prenantes, notamment :

- les secteurs publics, le milieu communautaire et le secteur privé;
- les acteurs locaux et régionaux;
- les milieux politique, économique, de l'agriculture, de la santé et de l'éducation;
- les acteurs du système alimentaire, les experts scientifiques et les citoyens.

Pour s'assurer de l'efficacité de ce modèle, certains aspects doivent être pris en considération :

- faire une place au point de vue citoyen, lui permettant d'interpeler les différents acteurs du système alimentaire en lien avec leur capacité à contribuer à garantir le droit à l'alimentation;
- prendre en compte la diversité des réalités locales;
- mettre en place des processus de planification favorisant l'émergence des actions locales et l'adoption de politique conséquentes;
- assurer une transparence démocratique permettant aux acteurs locaux de s'approprier le processus et d'être parties prenantes au CPA ;
- assurer un renouvellement régulier du leadership au sein du CPA.

RATTACHEMENT

Le rattachement au Conseil d'agglomération de Montréal semble le plus approprié. Toutefois celui-ci présente des avantages et des défis.

Contrairement à ce qu'on retrouve ailleurs, notamment à Toronto, au Québec les services publics sont organisés en réseaux distincts : municipal, de santé et services sociaux et de l'éducation. De ce fait découle un enjeu pour le rattachement du CPA à un réseau en particulier, en l'occurrence le municipal. Il faut s'assurer que ce rattachement au réseau municipal ne puisse orienter les priorités du CPA davantage en fonction des missions propres aux municipalités du territoire au détriment de problématiques associées à d'autres réseaux.

Par ailleurs, le rattachement à une entité publique comme le Conseil d'agglomération de Montréal, devrait permettre de prolonger la structure aux arrondissements et villes de l'agglomération, favorisant ainsi l'émergence de politiques qui facilitent le développement des milieux. Toutefois, de même que pour le Conseil d'agglomération, il faut s'assurer que les actions au niveau des arrondissements ou villes de l'agglomération soient en phase avec la mission du CPA, sans se limiter aux enjeux proprement municipaux. Les actions doivent favoriser l'engagement et la contribution des partenaires locaux associés à l'ensemble du système alimentaire. Au niveau local, une attention particulière doit être portée à la contribution citoyenne.

Quant à son financement, il doit provenir principalement de fonds publics. La reconnaissance du droit à l'alimentation ne peut être tributaire de la volonté ou de l'intérêt privé.

VALEUR AJOUTÉE

La principale valeur ajoutée d'un CPA est de mobiliser l'ensemble des parties prenantes du système alimentaire à s'engager pour garantir le droit à l'alimentation des montréalais et montréalaises, en particulier les personnes les plus vulnérables. La mise en place du CPA permettra notamment de :

- Exercer un rôle d'influence sur les politiques ayant un impact sur les conditions de mise en oeuvre du droit à l'alimentation;
- Amener les parties prenantes du système alimentaire qui travaillent conjointement à des actions communes, en fonction d'objectifs communs plutôt qu'en silo;
- Bénéficier d'un leadership politique permettant de mobiliser des ressources en lien avec les actions mise de l'avant;
- Assurer le respect des particularités et de la diversité des initiatives des quartiers, sans imposer le déploiement de modèles uniques à l'échelle montréalaise;
- Mettre en place de conditions contribuant à la pérennité des projets locaux favorisant l'accès physique et économique aux aliments;
- Favoriser le réseautage de stratégies de production et distribution alimentaire en soutien aux actions locales rejoignant les personnes en situation de vulnérabilité (marchés, épicerie communautaire, mesures alimentaires, lieux de dépannage, etc.);
- Créer des conditions favorables aux commerces en alimentation s'implantant dans des zones de déserts alimentaires.

CONTRIBUTIONS LOCALES À UN CPA MONTRÉAL

Les équipes du CIUSSS dédiées aux réseaux locaux de services Sud-Ouest - Verdun et Jeanne-Mance soutiennent la communauté en développant et maintenant une connaissance fine des milieux, des besoins et des dynamiques locales. Cette expertise pourra être mise à contribution dans le cadre d'un éventuel CPA.

De plus, le CIUSSS mise sur des stratégies de développement des communautés, d'action partenariale et d'empowerment des communautés locales notamment par le biais du soutien en organisation communautaire. Un CPA optant pour une approche d'action directe pourrait bénéficier de l'expertise locale de laquelle émergent des solutions collectives, innovantes et créatives adaptées aux priorités identifiées par les milieux.

CONCLUSION

La création d'un éventuel CPA orienté vers l'action et près du quotidien des quartiers montréalais permettra une plus grande cohérence et un renforcement du système alimentaire de Montréal. Il s'agit d'une opportunité unique de se doter d'un mécanisme conviant différents partenaires de l'ensemble du système alimentaire et de la société civile à contribuer à la reconnaissance effective du droit à l'alimentation des montréalaises et montréalais, et plus particulièrement de ceux et celles qui sont en situation de vulnérabilité.

RÉFÉRENCES

Bilan-Faim, Moisson Montréal, 2014.

Duquette MP, Demmers T, Demers J. Étude sur le coût du panier à provisions nutritifs dans divers quartiers de Montréal. Rapport Synthèse. Dispensaire diététique de Montréal. Octobre 2006.

Plan d'action local en santé publique 2010-2015 du CSSS Jeanne-Mance

http://www.csssjeannemance.ca/fileadmin/csss_jmance/Publications/Publications_diverses/Pdf/Plan_d_action_local_en_sante_publique_2010-2015.pdf

Plan d'action local en santé publique 2010-2015 du CSSS Sud-Ouest-Verdun.

https://sov.ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/fileadmin/csss_sov/Menu_du_haut/Publications/PAL/Plan_d_action_local.pdf

Portrait socioéconomique et sociodémographique de la population du territoire du CSSS Sud-Ouest-Verdun, 2014.

https://sov.ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/fileadmin/csss_sov/Menu_du_haut/Qui_sommes-nous/PORTRAIT_CSSS_SudOuestVerdun_2014_v1.1.pdf

Portrait du CIUSSS Centre-Sud, Agence de la santé et des services sociaux, 2015.

Pour des logements salubres et abordables, Rapport du Directeur régional de santé publique de Montréal, 2015.

Quartiers à la Loupe : Un portrait pour l'action (2^e édition), 2015

http://www.csssjeannemance.ca/fileadmin/csss_jmance/Publications/Publications_diverses/Pdf/Quartiers_csss_jm.pdf